

Conditions Générales de Service

Version du 16 août 2017

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Services décrivent les termes et conditions dans lesquels la société NXT Initiative SAS fournit un service de gestion et d'hébergement de Bases de Connaissance sous le nom Archibald.io (ci-après le Service) au Client.

L'utilisation du Service est subordonnée au respect par le Client, le Visiteur et l'Utilisateur des présentes Conditions Générales de Service (CGS), qui s'engage à les respecter sans réserve.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 (loi dite pour la confiance dans l'économie numérique), la société NXT Initiative SAS n'est pas responsable des Contenus des Bases de Connaissance qu'elle héberge.

Il est également précisé que les Contenus (textes, images, fichiers...) que le Client publie à l'aide du Service demeurent sa seule propriété. Le Client est en revanche responsable des accès qui y sont fait, et de la correcte attribution des droits de lecture et d'écriture.

Parties

- NXT Initiative, SAS, société de droit français, au capital de 2.000 euros, dont le siège social est 38 Rue Dunois 75647 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS de Paris au numéro 818 451 114, ci-dessous nommée NXT Initiative et société éditrice du Service Archibald.io, marque déposée à l'INPI sous le numéro 4321080.
- et entre toute personne physique ou morale, professionnelle, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations fournies par NXT Initiative, ci-après nommée le Client lequel est réputé les accepter sans réserves

Définitions

Base de connaissance : Outil de publication de documentation et de connaissances en ligne.

Nom de domaine : Identifiant de domaine internet (par exemple : archibald.io, google.fr...)

Sous domaine : Sous identifiant d'un Nom de Domaine dont l'utilisation peut être séparée au niveau DNS du domaine principal (par exemple : sousdomaine.google.fr...)

Thème : Apparence graphique donnée à une Base de connaissance.

Zone DNS : Ensemble des Sous domaines et de leurs configuration propre à un Nom de domaine.

Article : Document rédigé sur le Service, comprenant notamment un titre, et un corps de texte pouvant contenir des médias et qui peut avoir des fichiers joints.

Catégorie : Regroupement de plusieurs Articles sur un même sujet, pouvant se voir attribuer des droits spécifiques.

Fichier : Fichier informatique, quelqu'en soit son type (image, pdf, doc...).

Compte Personnel : Email et mot de passe personnels qui donnent accès au Service, propre à une seule personne physique.

Réseau Internet : Ensemble de serveurs et de routeurs interconnectés et opérés au niveau mondial par différents opérateurs.

Offre : Proposition commerciale définie par un ensemble de caractéristiques et de limites, associée à un tarif mensuel.

Adresse principale : Adresse fournie à la création de la base de connaissance, du format mabase.archibald.io.

Adresse native : Lorsqu'un sous-domaine est directement utilisé pour afficher une Base de Connaissance, et que l'adresse persiste dans le navigateur. En opposition avec la Redirection.

Redirection : Lorsqu'un sous-domaine redirige vers l'Adresse Principale d'une base de connaissance, et que l'adresse ne persiste pas dans le navigateur. En opposition avec l'Adresse native.

Rédacteur : Utilisateur pouvant rédiger et téléverser du contenu

Administrateur : Super utilisateur disposant de toutes les permissions dans une Base de connaissances

Visiteur : Personne accédant à une Base de Connaissance

Utilisateur : Personne disposant d'un compte Archibald.io

Application Web : Application utilisable à l'aide d'un navigateur web et d'une connexion internet.

Equipe : Entité (personne morale ou physique) ayant souscrit un abonnement à Archibald.io et comprenant un ou plusieurs Utilisateurs.

Infrastructure : Ensemble des moyens techniques mis en oeuvre pour rendre accessible le Service.

Contenu : Tout texte, fichier ou média créé ou déposé sur le Service par un Rédacteur.

Contenu Litigieux : Contenu potentiellement contraire à la loi, à un règlement, par ses termes, son sens...

Editeur Tiers : Entité (personne morale ou physique) éditant un logiciel ou un service, y compris les communautés d'utilisateurs maintenant des logiciels Open Source, n'ayant aucun lien avec NXT Initiative et agissant en nom propre.

Article 1 : Propriété intellectuelle

Le site web archibald.io, l'Application Web, ainsi que tout autre élément graphique, hors logos de certains partenaires et clients, sont la propriété de NXT Initiative.

Les noms de domaine mis à disposition par NXT Initiative dans le cadre du Service et leurs sous domaines restent sans aucune réserve possible la propriété de NXT Initiative.

Seuls les domaines personnalisés du Client restent sa propriété. Le Client accepte de transmettre la gestion des sous domaines concernés à NXT Initiative, pour la bonne exécution du Service. La gestion de la Zone DNS, son hébergement et sa configuration restent à la charge exclusive du Client.

Aucun élément composant les Thèmes proposés au client ne peut être copié, reproduit, ou revendu, même dénaturé, hors du cadre du Service proposé au Client.

Toute reproduction totale ou partielle du service Archibald.io, sans autorisation expresse de NXT Initiative est interdite et constitue de fait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété Intellectuelle.

Le Contenu mis en ligne par le Client reste sa seule propriété (images, textes, fichiers...), et reste de facto sous son entière responsabilité.

NXT Initiative est soumis au secret professionnel, et n'utilisera pas le contenu du Client à d'autres fins que celles proposées par le Service, dans le cadre de traitements automatisés. Le Contenu n'est jamais transféré à des tiers, par quelque moyen que ce soit.

Article 2 : Objet et description du Service

Archibald.io est une plateforme technique en ligne opérée par NXT Initiative permettant à tout particulier, association, collectivité, entreprise ou organisation de mettre à disposition d'un ensemble défini (Équipe) ou non de personnes des informations sous la forme de Bases de Connaissance regroupant des Articles et des Fichiers mis à disposition par le Client, accessible sur le réseau Internet.

Toute Base de Connaissance créée sur Archibald.io est accessible notamment via une adresse de la forme <https://nomdelabase.archibald.io/>. Selon l'Offre souscrite par le Client, celui-ci peut ajouter une adresse personnalisée, qui peut prendre la forme d'une Adresse Native ou d'une redirection vers l'adresse de base de sa Base de Connaissance.

La rédaction et mise en ligne du Contenu s'effectue via une Application Web accessible à l'adresse <https://archibald.io/app/>, et n'est accessible par défaut qu'au Client qui est désigné automatiquement comme l'Administrateur de l'Équipe.

Les présentes conditions définissent la relation qui lie le Client, ses Administrateurs, ses Rédacteurs, ses Visiteurs et NXT Initiative SAS.

Il est rappelé à nouveau que seul le Client est responsable du Contenu qu'il met à disposition sur sa Base de Connaissance, y compris quand le Contenu est mis en ligne par les Administrateurs et Rédacteurs de son Équipe.

De même, en cas d'utilisation malveillante et/ou frauduleuse du Service, NXT Initiative pourra suspendre temporairement ou définitivement les Bases de Connaissance incriminées, afin de faire cesser au plus vite l'utilisation anormale.

Article 3 : Accès et mise en ligne du Contenu

L'accès à certaines Bases de Connaissance et à l'Application Web est subordonnée à la création d'un Compte Personnel Archibald.io. Les personnes titulaires d'un compte Archibald.io sont appelées Utilisateurs. La création de ce compte est automatique lors la souscription d'une Offre (y compris gratuite), ou lorsqu'un Administrateur invite des Utilisateurs à rejoindre son Équipe.

Un Compte Personnel est lié à une seule personne physique, et ne doit être partagé sous aucun prétexte. L'utilisations d'un même Compte Personnel par plusieurs personnes physiques vont à l'encontre des présentes Conditions, et peuvent faire l'objet d'une suspension des Services sans préavis.

Il est rappelé aux Utilisateurs la nécessité de maintenir leurs informations personnelles à jour et exactes. Également, les Utilisateurs s'engagent à garder leur mot de passe secret et suffisamment complexe pour éviter toute utilisation frauduleuse de leur compte par un tiers.

Les Administrateurs ont la possibilité de désigner d'autres Administrateurs. Ceux-ci disposent du plus haut niveau de Permissions, qui leurs permettent d'inviter des Utilisateurs, de nommer des Rédacteurs, et des Lecteurs qui pourront accéder et/ou éditer conditionnellement au Contenu. La gestion et l'audit périodique de ces Permissions incombe au Client.

Un même compte Utilisateur Archibald.io permet d'accéder à plusieurs Équipes en parallèle.

Tout Utilisateur du Service Archibald.io reconnaît avoir le niveau de compétence et l'équipement technique nécessaire à la bonne utilisation du Service, incluant mais non limité à tout terminal, configuration informatique et accès Internet requis.

L'accès à la Base de Connaissance peut soit être libre, donc public et accessible à tous, soit restreint aux Utilisateurs qui ont reçu explicitement les permissions pour y accéder.

Ce choix est à la discrétion des Administrateurs, et peut être changé à n'importe quel moment.

Les Permissions peuvent être données de manière globale par Base de Connaissance, ou par Catégorie, par les Administrateurs et les Rédacteurs.

Article 4 : Evolution du service

NXT Initiative peut procéder à tout moment, sans préavis et sans que cela ne donne lieu à quelque compensation que ce soit, à des évolutions ou modifications sur le Service, tant sur les Thèmes que sur l'Application Web, que sur tout autre élément exploité par NXT Initiative.

Un certain nombre de fonctionnalités peuvent être marquées comme étant prévues dans le future (par la mention "Disponible bientôt", ou une mention équivalente). Ces fonctionnalités sont normalement prévues dans l'application, et seront mises à disposition du Client, si son Offre le prévoit, sans délai précis. Cependant, NXT Initiative se réserve le droit à son entière discrétion de changer ces fonctionnalités, de les adapter, ou de ne pas les intégrer, et ce sans préavis, sans compensation possible et sans que cela ne puisse lui être reproché.

Article 5 : Obligation du Client et de l'Utilisateur

Le Client s'engage à fournir, dès sa souscription au Service, des informations de facturation exhaustives et exactes incluant, mais non limité à : la raison sociale, l'adresse du siège social, le pays de domiciliation et le responsable légal.

Le Client s'engage à publier seulement des Contenus pour lesquels il dispose des droits d'auteur et/ou de reproduction et/ou de distribution. Le Contenu publié ne doit pas être illicite, en France ni dans le pays où est établi le Client, sans quoi NXT Initiative se réserve le droit de le mettre hors ligne, sans délais, et éventuellement de le supprimer.

Le Client s'engage à ne pas détourner le Service pour un usage non prévu, et qui pourrait en impacter les performances ou en modifier le fonctionnement normal.

Tout tiers peut déposer une réclamation par email à abuse@archibald.io, pour signaler une mauvaise Utilisation qui pourrait être faite du Service. Il sera dans ce cas nécessaire d'être le plus précis possible sur le Contenu litigieux.

Dans ce cas, NXT Initiative prendra contact avec le Client afin de l'informer. Celui ci aura deux (2) jours calendaires pour répondre, sans quoi le contenu incriminé pourra être mis hors ligne temporairement.

Dans le cas où les réclamations fondées venaient à se multiplier, NXT Initiative se réserve le droit de suspendre le Service.

Toute réclamation infondée donnera lieu à des poursuites et sera passible de sanctions civiles ou pénales.

Le Client s'engage à ne pas publier de liens hypertexte vers des sites tiers qui présenteraient un caractère illicite.

Le Client s'engage à ne pas publier de Contenu dans sa Base de Connaissance faisant la promotion d'un site ou d'une société proposant des services faisant concurrence à ceux proposés par NXT Initiative.

Article 6 : Obligation du Visiteur

Le Visiteur s'engage à ne pas détourner la plateforme ni à en faire un usage excessif, qui pourrait gêner le bon fonctionnement du Service ou de son infrastructure, ou en affecter de manière ponctuelle ou durable les performances, la disponibilité ou la rentabilité.

NXT Initiative se réserve le droit de prendre toutes les mesures adéquates pour faire cesser tout usage abusif du Service, de manière temporaire ou permanente, afin de garantir la disponibilité du Service pour les autres Clients et Visiteurs.

NXT Initiative se réserve le droit de poursuivre les responsables des agissements qui auront causé un préjudice à NXT Initiative et ses Clients.

Article 7 : Offres et paiement

Les Offres sont présentées sur le site Archibald.io, et librement contractables par le Client dès lors que celui-ci est Administrateur de son Équipe, dans la partie Facturation de son Équipe. Il est impossible de changer d'Offre pour une Offre qui aurait des caractéristiques ou un tarif inférieurs à l'Offre actuelle.

La facturation est effectuée du premier au dernier jour du mois. En cas de changement d'Offre, l'ancienne Offre est proratisée jusqu'au changement, et il en va de même pour la nouvelle Offre.

NXT Initiative ne stocke pas de données de carte bleue sur ses infrastructures, mais délègue cette tâche à son prestataire de paiement.

Le Client s'engage à retourner signé dans les délais les plus brefs, y compris par voie électronique, son mandat SEPA, afin de permettre le bon prélèvement de ses factures.

L'Offre souscrite par le client contient des limites (pages vues, nombre de recherches, capacité de stockage...) qui sont appliquées automatiquement, et comptabilisées fréquemment. Elles sont calculées du premier au dernier jour de chaque mois. La remise à zéro de la comptabilisation des limites a lieu à minuit, le premier jour du mois.

En cas de dépassement de l'une des limites durant le mois, NXT Initiative se réserve le droit de suspendre, jusqu'à la remise à zéro de la comptabilisation des limites, les Bases de Connaissance du Client, ou d'en limiter les fonctionnalités.

Le Client peut demander l'augmentation ponctuelle de ses limites à l'Assistance, qui lui fera parvenir un devis correspondant. Il peut également choisir une Offre plus complète, qui rendra de nouveau accessible le Service, et ce sans délai.

En cas de non paiement d'une facture, et sans réponse du Client à la notification qui lui est faite de l'absence de règlement, NXT Initiative suspendra pour ce motif le Service du Client, jusqu'à régularisation. Si cette dernière n'intervient pas dans les huit (8) jours calendaires suivants, l'ensemble des services impayés seront résiliés sans que le Client ne puisse y avoir accès de nouveau, et l'ensemble des données concernées seront supprimées sans préavis.

Article 8 : Sécurité

NXT Initiative est particulièrement attaché à la sécurité du Service et de son Infrastructure. Dès lors, si un Visiteur ou un Utilisateur était témoin d'un incident de sécurité sur le Service ou s'il venait à découvrir un manquement ou un défaut de sécurité, il s'engage à en informer le plus rapidement possible le support Archibald.io, qui prendra aussitôt les mesures correctrices idoines.

Le Visiteur s'engage à ne pas les exploiter à des fins qui mettraient en péril des données personnelles d'autres Utilisateurs ou la réputation de NXT Initiative.

Article 9 : Responsabilité de NXT Initiative

NXT Initiative met en oeuvre tous les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service. Il est rappelé que NXT Initiative est soumis à une obligation de moyens, pour la mise à disposition du Service.

La responsabilité de NXT Initiative ne peut être engagée :

- En cas de négligence, faute, omission du Client.
- En cas de fausse déclaration, usurpation d'identité, défaut de régularisation d'un dossier incomplet ou de fourniture des Pièces Justificatives.
- En cas d'utilisation frauduleuse du Service dans les cas de SPAM, piratage, ou attaque nuisant au bon fonctionnement ou à la disponibilité du réseau ou de l'Infrastructure.
- En cas de divulgation par le Client, de manière volontaire ou non, de son mot de passe personnel et/ou des comptes tiers permettant la connexion à l'Application Web.

- En cas de survenance d'un incident chez un de ses Prestataires, directs ou indirects, qui pourraient entraîner une indisponibilité de service, une altération ou une perte de données.
- En cas d'attaque informatique visant les plateformes techniques de NXT Initiative et/ou de ses Prestataires.
- Lorsqu'un Editeur Tiers rend inaccessible l'un des logiciels utilisés par la plateforme technique.
- En cas de congestion ou anomalie sur le réseau Internet.
- De manière plus générale, tout incident ou événement de force majeure indépendant de la volonté de NXT Initiative, comprenant notamment : pannes de routage sur le Réseau Internet, effondrements, inondations, explosions, incendies, tremblements de terre, raz-de-marée, défaillances de réseaux de télécommunications, des réseaux électriques ou des moyens de production électriques, grèves, lois, boycott, hiver nucléaire ou tout autre cas de force majeure reconnu comme tel.
- Qu'à hauteur des sommes versées par le Client durant le mois courant, à l'exclusion faite de toutes offres promotionnelles dont il a pu bénéficier.

Dans le cas où l'indisponibilité soit du fait de NXT Initiative, une indemnisation peut s'appliquer si l'offre souscrite par le Client le prévoit, selon les conditions suivantes :

- 5% du montant mensuel de l'abonnement HT, par heure d'indisponibilité au delà du taux de disponibilité prévu dans l'Offre et dans la limite des sommes versées par le Client durant le mois courant, à l'exclusion faite de toutes offres promotionnelles dont il a pu bénéficier. Le Client doit faire cette demande après la fin de l'incident à l'assistance. L'indemnité sera créditée sur la prochaine facture du Client.
- Aucune indemnisation de quelque forme que ce soit lorsqu'il s'agit d'une maintenance annoncée sur la page de statut de l'Infrastructure (<https://statut.archibald.io/>).

NXT Initiative ne peut être considérée comme responsable de la perte ou de l'altération des Contenus que l'Utilisateur transfère sur sa Base de Connaissance.

L'Utilisateur accepte de transférer ces Contenus sous sa seule responsabilité et en connaissance de cause. Il incombe à l'Utilisateur d'effectuer toute mesure de sauvegarde qui lui semblera nécessaire.

NXT Initiative se réserve le droit d'inclure un bandeau ou tout autre élément graphique à caractère publicitaire sur les Thèmes du Client, selon l'Offre souscrite, afin de faire la publicité du Service. En aucun cas le Client ne pourra modifier, cacher ou supprimer ces éléments.

NXT Initiative ne garantit pas une fréquentation minimum de la Base de Connaissance du Client. Par ailleurs, NXT Initiative ne garantit pas à l'utilisateur son référencement dans tout moteur de recherche, la politique de ces derniers lui étant étrangère et pouvant évoluer à tout moment. NXT Initiative s'engage toutefois à ce que le référencement des Bases de Connaissance qu'elle héberge soit optimisé selon les techniques de référencement reconnues et autorisées par les moteurs de recherche.

NXT Initiative ne garantit pas la réalisation d'un quelconque chiffre d'affaire ou bénéfice par le Client.

Article 10 : Non respect des CGS

NXT Initiative se réserve le droit de suspendre, de manière immédiate, sans préavis et à son entière discrétion l'accès à la Base de Connaissance du Client ne respectant pas les présentes conditions.

Le cas échéant, le Client dispose d'un délai de deux (2) jours calendaires à compter de la notification pour se mettre en conformité. Le Client informera NXT Initiative de mise en place de mesures correctrices afin de faire débloquent l'accès à sa Base de Connaissance, qui sera rétabli dans un délai raisonnable.

Article 11 : Résiliation

Le Client n'est pas soumis à un engagement de durée, sauf en cas d'Offre "sur mesure" qui lui aurait été proposée et qui contiendrait un tel engagement.

La résiliation se fait par email à l'assistance, et doit être expédiée au plus tard l'avant dernier jour ouvré du mois pour être prise en compte. Le Contenu du Client est conservé pendant 30 jours à compter de la date de résiliation, puis supprimé.

Le Contenu n'est accessible durant cet intervalle qu'en cas de re-souscription du Client à une offre équivalente ou supérieure à celle qu'il détenait au moment de sa résiliation.

Article 12 : Données personnelles

NXT Initiative fait l'objet d'une déclaration CNIL (n°1973905). Le Client dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978) en contactant NXT Initiative par courrier électronique à l'adresse support@archibald.io. Cette demande devra être accompagnée d'une pièce d'identité afin de prouver son identité.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, le responsable du traitement procède à la conservation de ces données.

NXT Initiative utilise des cookies déposés dans le navigateur du Client afin de pouvoir authentifier ce dernier, pour la bonne marche du Service. Des cookies utilisés à des fins statistiques peuvent également être déposés par NXT Initiative ou ses partenaires.

NXT Initiative a l'obligation légale de coopérer avec les autorités qui souhaiteraient effectuer des vérifications relatives aux contenus ou à l'identité des utilisateurs du Service, et s'y soumet. Les utilisateurs du Service se déclarent informés que la société NXT Initiative peut être délivrée de son secret professionnel dans les conditions prévues par l'article 6 de la loi du 21 Juin 2004, et y consentent.

NXT Initiative ne saurait être tenue pour responsable des contenus qu'elle héberge. NXT Initiative n'est pas soumise à une obligation générale de surveiller les informations qu'elle stocke, ni de rechercher des faits ou des circonstances révélant d'activités illicites.

Article 13 : Utilisation des noms

Le Client autorise NXT Initiative à utiliser son nom et son logotype à des fins de promotion, y compris après la fin du contrat qui les lie. NXT Initiative s'engage à le mettre en valeur et ce sans aucune contrepartie financière.

Le Client peut s'opposer à cette utilisation en envoyant un email à l'assistance, qui lui en accusera réception.

Article 14 : Mise à jour des CGS

Ces présentes Conditions Générales de Service sont susceptibles d'être modifiées par NXT Initiative à tout moment, notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouveaux services.

Le Client se doit de vérifier régulièrement les présentes Conditions Générales De Service et s'engage à arrêter immédiatement toute utilisation du Service en cas de désapprobation de celles-ci, le Client étant tenu d'accepter les présentes Conditions Générales de Service sans réserve.

Dès lors que le Client n'approuve plus les présentes Conditions Générales de Service, il s'engage à résilier intégralement son Offre dans les plus brefs délais.

Article 15 : Contentieux, litiges

En cas de litige, un accord à l'amiable sera privilégié. En cas d'impossibilité d'accord, un recours judiciaire sera alors engagé, auprès du Tribunal de Commerce de Paris.